



# Anse

## informations

Lettre d'information municipale

numéro 286 – Décembre 2019

**SITE INTERNET**

[www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr)

### Modification ramassage du tri sélectif

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019, les jours de collecte des bacs jaunes de tri sélectif changent pour la commune de Anse. La fréquence du ramassage, elle, ne change pas.



➤ **Pour Anse** : ce sera les lundis matin des semaines paires (à la place du vendredi matin). La poubelle de tri sélectif devra être sortie au plus tôt la veille (donc le dimanche) au soir. En cas d'oubli, il n'y aura pas de collecte de rattrapage.

➤ **Pour Graves-sur-Anse – Pommiers** : ce sera les mercredis matin des semaines impaires (à la place du mardi matin). La poubelle de tri sélectif devra être sortie au plus tôt la veille (donc le mardi) au soir. En cas d'oubli, il n'y aura pas de collecte de rattrapage.

➤ **La collecte des ordures ménagères reste les mardi et vendredi.**

➤ **Pourquoi les jours de collecte des déchets changent ?** C'est la Communauté des communes Beaujolais Pierres Dorées qui gère les déchets et assimilés. Et la communauté de communes a relancé un nouveau marché avec une nouvelle société, c'est pourquoi les jours de ramassage ont évolué. Pour préserver l'environnement, il faut réduire la production des déchets et valoriser avec le tri sélectif.

➤ **Ce qui ne change pas** : la collecte du bac marron les mardis et vendredis et les consignes de tri.

➤ Les calendriers des ramassages des ordures ménagères et des poubelles de tri sélectif sont insérés dans ce Anse Informations et vous permettront ainsi de suivre plus facilement les collectes pour cette nouvelle année de changement.

Vous pouvez aussi le retrouver en ligne sur le site internet de la mairie dans la rubrique Mon quotidien et Gestion des déchets ☐ [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr).

### Distribution des colis de Noël



Vous avez **plus de 75 ans**: la Municipalité et le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) ont plaisir, comme chaque année, à vous offrir un colis de Noël.

La période des fêtes de Noël étant l'occasion de se retrouver et de passer un moment convivial, pour la première fois cette année, les élus et les membres du C.C.A.S. seront heureux de vous accueillir, de vous remettre le colis de Noël et de partager boissons, chocolats et brioches...:

**Samedi 14 et samedi 21 décembre**  
**entre 9 h et 11 h**  
**salle Lucien-Blanchard, à la mairie**



**Pas d'inquiétude** : pour tous ceux qui ne pourraient pas se déplacer, les bénévoles du C.C.A.S. et les élus vous le porteront dans les jours suivants à votre domicile.

En espérant vous rencontrer personnellement le samedi 14 décembre en matinée.

**Le Maire,**  
**Daniel Pomeret.**

# Organisation du déneigement

Le maintien de la viabilité hivernale demande une organisation particulière en moyens humains et matériels.

La commune de Anse n'est pas dans une zone à fort risque, néanmoins la neige et le verglas peuvent rendre la circulation difficile. La surveillance de l'ensemble des routes est complexe, des courants d'air froid entraînant des problèmes très localisés.

## ❁ Organisation de la Commune

Les services municipaux assurent le déneigement et le salage des 43 kms de chaussées communautaires ansoises et des espaces publics.

Les grands axes (routes départementales) sont gérés par les services du Département.

La commune n'est pas équipée pour répondre à de grosses chutes de neige, des priorités sont donc données aux interventions suivantes :

- **Accès aux services de secours** : caserne des Pompiers, Gendarmerie

- **Accès aux bâtiments sensibles** : les maisons de retraite, les Foyers d'handicapés, les écoles et le collège.

- **Accès aux arrêts de car et à la halte ferroviaire**

- **Accès aux bâtiments publics** : la Poste, la Mairie, le centre multi accueil – le RAM – le centre aéré.

Ce n'est qu'ensuite que le déneigement des axes non prioritaires s'effectue. Aussi, nous vous invitons à faire preuve de patience, de compréhension et d'adapter votre comportement, dans la mesure du possible : déplacements à limiter, déneigement par vous-mêmes de vos trottoirs, assistance auprès de vos voisins plus âgés pouvant éprouver des difficultés ou encore stationnement de votre véhicule de façon à ne pas gêner le passage des engins de déneigement.

Un arrêté municipal conforme aux articles L2212-2 et L2542-3 et 4 du CGCT, prévoit le déneigement des trottoirs par les riverains devant leurs habitations.

### On compte sur vous !

## ❁ Organisation du département du Rhône

Lors des épisodes hivernaux intenses et continus, les équipes départementales sont déployées prioritairement sur les niveaux S1 S2 S3 dans la mesure des moyens humains et matériels. Dès la fin des traitements de ces réseaux, les moyens départementaux basculent sur les réseaux S4 et S5.

- **Niveau S1 réseau structurant** : suivi et interventions 24h/24 et 7j/7, en cas de risques d'aléas hivernaux

↳ D 306 : axe Lyon / Villefranche-sur-Saône

- **Niveau 2 réseau de liaison** : suivi et interventions 24h/24 et 7j/7, en cas de risques d'aléas hivernaux en journée (6h-22h) ou d'aléas forts pendant la nuit

↳ D 30 : route de Lucenay

- **Niveau S3 réseau de liaison et de proximité** : suivi et interventions 24h/24 et 7j/7, en cas de risques d'aléas hivernaux en journée (7h-21h) ou risque de blocages pendant la nuit

↳ D 39 : route de Lachassagne et route de Saint-Bernard

↳ D 70 : route des Crêtes

↳ D 70<sup>E</sup> : route de Pommiers

- **Niveau S4 réseau de liaison** : suivi et interventions lors de risques d'aléas hivernaux forts en journée (7h30-19h)

- **Niveau S5 réseau de liaison** : suivi et interventions lors de risques de blocage en journée (7h30 – 16h30)

↳ D 656 : chemin des Bruyères

↳ D 608 : route de Marcy

## ❁ Prévention

Des zones peuvent être très dangereuses à entretenir. Un arrêté municipal peut être pris temporairement pour interdire l'accès d'un passage. S'il est difficile, pour vous, de circuler, il est également difficile pour nos agents d'entretenir les routes, soyez compréhensifs.

### Face à ces situations exceptionnelles, soyons responsables et solidaires

#### ❁ Quelques rappels pratiques à l'approche de l'hiver au volant de sa voiture

- Adopter une conduite préventive : anticipation des manœuvres, évitez de freiner ou d'accélérer brutalement, ne pas donner de coup de volant brusque.

- Ne pas doubler les véhicules de salage et de déneigement (art. R414-17 du Code de la route)

- Augmenter les distances de sécurité avec le véhicule qui précède

- Limiter vos déplacements

- Prendre les itinéraires principaux

- Prévoir des temps de déplacement plus longs

- Ne pas croire à l'effet immédiat du sel

- Bien stationner son véhicule, car une voiture mal garée peut empêcher le passage des engins de déneigement.

- Prévoir des équipements spéciaux (pneus)

Pour tous renseignements complémentaires consulter le DOVH (Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale) sur le site de la Mairie.

## Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

### 📅 Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 9 décembre à 20 h, salle du Conseil Municipal.

### 📅 Cérémonies des Vœux de la Municipalité

La cérémonie des Vœux de la Municipalité se déroulera le jeudi 9 janvier 2020 à 19 h à Ansolia.

Tous les Ansois(es) sont invités et attendus.

### 📅 Séqu'Anse culturelle

Pour les fêtes, pensez à séqu'Anse culturelle ! Abonnement 3 spectacles à 30 euros pour les adultes : toutes les infos sur <https://service-culturel->

[anse.mapado.com/](http://anse.mapado.com/). Prochain spectacle : le vendredi 24 janvier « **Ballet bar** ». La cie Pyramid fêtera en 2020 ses 20 ans, une saison qu'elle qualifie d'historique ! Avec ce spectacle dansé partout dans le monde, ces cinq virtuoses du hip-hop invitent le spectateur dans un club de jazz où humour, acrobaties et mimes se mêlent à merveille. De quoi bien commencer l'année.

Vente des places à l'infocentre ou sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

## Zone 30

☞ La zone 30 induit une conduite apaisée : moins de vitesse, moins de bruit, meilleur aspect paysager. Il n'y a aucun inconvénient lié aux zones 30 : les véhicules y ont accès et aucune contrainte particulière, en dehors de la vitesse, n'est imposée.

☞ Le stationnement est possible. Une vitesse faible (30) n'engendre pas plus de bouchon qu'une vitesse forte : entre 30 et 70 km/h le débit écoulé est le même.

☞ Comme dans les autres rues, les piétons peuvent traverser et, comme dans les autres rues et l'automobiliste est tenu de leur céder le passage (art. 415-11 du code), mais ici, en zone 30 c'est plus facile pour le piéton de traverser et plus facile pour l'automobiliste de s'arrêter.

## Les règles en zones 20 et 30

☞ L'automobiliste :

- doit limiter sa vitesse à 20 ou 30 km/h
- doit être vigilant car il circule dans une zone apaisée
- doit respecter le piéton qui est prioritaire
- doit respecter le sas vélo marqué au sol devant chaque feu tricolore
- peut croiser un vélo à contresens dans les rues à sens unique

☞ Le piéton :

- est prioritaire
- peut théoriquement traverser n'importe où
- doit respecter la signalisation tricolore lorsqu'il y en a une
- doit rester vigilant

☞ Le cycliste :

- peut rouler à contresens dans les rues à sens unique
- peut se placer à chaque feu rouge devant la 1<sup>re</sup> voiture à l'arrêt dans le sas prévu pour lui
- ne peut pas rouler sur les trottoirs
- doit respecter la signalisation tricolore

## La Médiathèque Albert-Gardoni en décembre

☞ **Perlette raconte.** Des histoires pour les enfants (accompagnés d'un adulte, à partir de 3 ans). Un thème différent à chaque séance, le plein d'histoires racontées par Christine, bénévole à la médiathèque et un parent. Prochaine séance le samedi 14 décembre à 10 h 15. Entrée libre. Et dès le mois de janvier, retrouvez « Perlette raconte ... » et « A tout p'tits petons », à un rythme régulier les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois.

☞ **Vous reprendriez bien un livre ?** A l'approche des fêtes, venez partager vos lectures sur le thème de la famille. La famille de sang, la famille que l'on se fabrique, les secrets de famille, la famille qu'on ne connaît pas, la famille en conflit... de quoi découvrir certainement de très beaux textes d'auteur(e)s.

**Rendez-vous le samedi 7 décembre à 11 h.**

☞ La médiathèque Albert-Gardoni sera fermée du 23 décembre, réouverture le mardi 7 janvier – Une fermeture pendant les fêtes, synonyme d'une surprise à la rentrée !

☞ Toutes les informations et nos services sur le site Internet  [mediatheque.mairie-anse.fr](http://mediatheque.mairie-anse.fr).

## Fermeture exceptionnelle de la Mairie

La Mairie fermera ses portes à 16 h les mardis 24 et 31 décembre.

## Soirée de la centrale villageoise

Réunion d'information 12 décembre à 19 h 30 salle du Conseil Municipal en Mairie, sur les "centrales

villageoises" pour la production d'énergie solaire photovoltaïque hydrolique

☞ [contact.cvbpd@framalistes.org](mailto:contact.cvbpd@framalistes.org)

## Déclaration de ruches 2019

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : ☎ 01.49.55.82.22

☞ [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

## Cap sur l'emploi

1582 route de la vallée 69380 Chatillon d'Azergues

☎ 04.78.43.96.56 ☞ [capsurlemploi1@gmail.com](mailto:capsurlemploi1@gmail.com)

Cap sur l'emploi reçoit gratuitement sans rendez-vous demandeurs et employeurs, chaque lundi de 9 h à 11 h, chaque mardi de 16 h à 18 h, chaque jeudi de 9 h 30 à 11 h 30. L'équipe de bénévoles peut vous recevoir en dehors de ces jours et heures. Un répondeur vous permet de laisser un message ou vous pouvez nous appeler aux heures d'ouverture. Fermé pendant les vacances scolaires.

## Devenez bénévole à l'ADMR

L'ADMR de Anse – Association de Services à la Personne – recherche des bénévoles pour des missions diverses telles que : les visites aux bénéficiaires, la communication, la gestion administrative de l'association. Vous désirez apporter une aide utile et solidaire auprès de la population locale, vous avez envie de partager et développer des compétences et des savoir-faire : rejoignez l'équipe ! Vous trouverez votre place en fonction de vos souhaits, de vos compétences et de votre disponibilité. Pour mener à bien votre mission, vous serez accompagné et pourrez bénéficier de formations. Contactez-nous 18 place des Frères Fournet ☎ 04.37.55.05.94 ou 06.85.99.75.04 ☞ [admr.anse@fed69.admr.org](mailto:admr.anse@fed69.admr.org)

## Les expositions de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) à la chapelle Saint-Cyprien

☞ **Jusqu'au 8 décembre : 32<sup>e</sup> Salon d'hiver des Artistes locaux.** *Multiplés talents d'artistes peintres qui contribuent à la richesse de notre patrimoine culturel régional. Bel instant de partage !* Ouverture : les week-ends de 14 h 30 à 18 h. Renseignements ☎ 06.64.19.72.01 ou 06.32.96.66.86

## L'atelier de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques)

**Nouveau !** Stages de Poterie-Sculpture Adultes : un mercredi par mois (10 h-16 h). Premières dates : 4 décembre – 15 janvier et 12 février 2020. Renseignement et inscriptions ☎ 06.08.43.31.14

☞ [2cea.anse.chateau@gmail.com](mailto:2cea.anse.chateau@gmail.com).

## 8 décembre à Anse par Pro'Com Artisans Commerçants de Anse

Comme toutes les années, l'association organise sur la place du Général de Gaulle les festivités du 8 décembre.

Programme :

- 17 h 30 vente des lampions place de l'égalité
- 18 h 30 départ du défilé lumineux place de l'Egalité avec le Père Noel. Défilé dans les rues.
- 19 h 00 arrivée du défilé place du Général de Gaulle (distributions papillotes par le Père Noel) avec animation musicale ; photos avec le Père Noel ; maquillage pour enfants, buvette ; animations ; saucisses, frites, marrons etc... Venez nombreux. Informations ☎ 04.74.09.91.79.

## Nouveau Président au Tennis Club Ansois

Changement de Président pour le Club de Tennis Ansois, Lydie Malinge passe le relais à William Merviel. Une nouvelle équipe d'enseignants est arrivée dans le club également.

## Le Sou des Écoles de Anse organise son loto

Le Sou des écoles de Anse organise son super loto le dimanche 19 janvier à la salle Ansolia. Ouverture des portes à 13 h 15. Nous vous attendons nombreux à venir tenter votre chance et gagner l'un des nombreux lots suivants : 1 voyage d'une valeur de 1500 €, séjour « Saveur et bien être » au Château de Pizay, 1 Nintendo Switch, 1 Télévision, 1 masterchef compact Moulinex, 1 vélo Décathlon, 1 caméra multisport, des bons d'achat, et de nombreux autres lots... Buvette et petite restauration sur place.

## Vente des calendriers des Sapeurs-Pompiers d'Aquazergues

Les fêtes de fin d'année arrivent votre calendrier des pompiers aussi. Depuis le 25 Octobre 2019 les sapeurs-pompiers de Anse, Lucenay, Ambérieux viendront à votre rencontre. Merci de leur réserver un moment. Si vous souhaitez nous contacter, les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la mairie rubrique mon quotidien puis dans associations.

## Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 3 – 10 – 17 – 24 et 31 décembre 2019 et 7 janvier 2020 et les vendredis 6 – 13 – 20 et 27 décembre 2019 et 3 – 10 janvier 2020
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 9 et 23 décembre 2019 et 6 janvier 2020 et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 4 et 18 décembre 2019 et **exceptionnellement** le samedi 4 janvier 2020.

## Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

**Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter** ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

**En dehors de ces horaires, appeler le 15.**

## Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

## Infos jeunes

- **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69.
- **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80
- **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84
- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.
- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

## Permanence en Mairie

- **Conciliateur de justice** : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84
- **Permanence UFC Que Choisir** : un litige de consommation avec un professionnel ? Un conseiller UFC Que choisir peut vous recevoir sur rendez-vous pour examiner votre dossier un samedi matin en Mairie. ☎ 07.82.07.83.67 (entre 16 h et 19 h).

## Horaire marché

Les vendredis de 8 h à 12 h, avenue de Brianne (vers la Mairie)

## ETAT CIVIL

### Naissances

### Mariages

Emeline FAMY et Pierre-Yves TISSIER mariés le 5 octobre  
Amandine GUYOT et Rémi PELOUX mariés le 12 octobre  
Rose Elizabeth PAULIN et Cyril TOMKOWIAK mariés le 19 octobre  
Christine CAPUANO et Jérôme ENJOLRAS mariés le 26 octobre  
Marine CHAPELLE et Sébastien DEGACHES mariés le 26 octobre

### Décès

Maria VIALE décédée le 12 octobre à Gleizé (96 ans)  
Paul LACONDEMINE décédé le 13 octobre à Trévoux (71 ans)  
Angele Jeanine THEREAU ép. MONTARON décédée le 26 octobre à Anse (91 ans)  
Pierrette Renée Françoise Désirée FORTIER ép. VERDOUX décédée le 2 novembre à Gleizé (93 ans)  
Antoinette MONTET ép. LEBRAUD décédée le 5 novembre à Anse (94 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret  
Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine  
Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret  
Tirage à 3300 exemplaires  
Impression : DG Promo

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : y.albaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite

**Le Maire,  
son Conseil Municipal et  
le personnel municipal  
vous souhaitent de  
bonnes fêtes de fin d'année**